



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et du Management
de l'Action Publique

Bureau de l'Animation Territoriale et de l'Emploi
Aff. suivie. par : M. ANDRE
Tél : 02.40.41.22.70
pref-subventions-etat@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le **28 SEP. 2016**

Le préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique,

à

liste des destinataires in fine

Objet : Dispositif « contrat de ruralité »

P- jointes : - plaquette d'informations
- un modèle de contrat

Afin de soutenir l'investissement local, le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en œuvre effective de contrats de ruralité à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces contrats ont pour objectif de coordonner les dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et d'accélérer la réalisation de projets au service des habitants et entreprises.

Ces premiers contrats de ruralité permettront d'accompagner les projets des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires éligibles* de 2017 à 2020 autour de 6 actions:

- l'attractivité du territoire (économie, téléphonie mobile, tourisme, ...)
- la cohésion sociale
- la revitalisation des bourgs-centres (renforcement des centralités,...)
- la transition écologique
- les mobilités
- l'accès aux services et aux soins.

Ces contrats de ruralité seront financés par les crédits de droit commun de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux, fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire, ...) et par une enveloppe régionale dédiée de 13,8 M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL 2017).

Aux côtés de l'État et des PETR ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires éligibles, la Région, le Département, le Pôle métropolitain et d'autres partenaires (bailleurs sociaux, CDC,...), en fonction des territoires et des actions retenus pourront s'ils le souhaitent, intégrer leurs actions au sein du dispositif.

Les PETR ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires éligibles disposant d'un projet de territoire soutenu par différents partenaires sont invités à retourner avant le 10/11/2016, une déclaration d'intention en précisant les actions envisagées dans les thématiques précitées et le cas échéant, une première ébauche de contrat (cf. modèle) à l'adresse mail suivante :

pref-subventions-etat@loire-atlantique.gouv.fr

Les sous-préfètes d'arrondissement et le secrétaire général de la préfecture, pour l'arrondissement chef-lieu, sont à votre disposition pour tout appui. Les renseignements peuvent également être sollicités auprès de l'adresse mail ci-dessus.

Les premiers éléments que vous voudrez bien transmettre permettront de préparer les futurs échanges et de finaliser les contrats dès cet automne pour les plus avancés, dans la perspective de la programmation des crédits et d'une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2017.



Henri-Michel COMET

() Les intercommunalités parties prenantes d'un PETR au 1^{er} janvier 2017 pourront établir un contrat de ruralité uniquement à l'échelle du PETR*

LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE

Messieurs les présidents des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Mesdames et messieurs les président(e)s des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Loire-Atlantique

Monsieur le président du conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur le président du conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame la présidente du Pôle métropolitain

Mesdames et messieurs les maires des communes de Loire-Atlantique

**** pour information :***

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, sous-préfet de l'arrondissement de Nantes

Mesdames les sous-préfètes des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes-Saint-Nazaire

Madame la directrice régionale de la DREAL des Pays de la Loire

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique

Madame la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

Monsieur le directeur territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le directeur territorial de l'ADEME

Monsieur le directeur territorial de l'ANAH